RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID: 089-218900256-20230223-17_23_02_2023-DE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI**, **Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents: 24

Absent(es) représenté(es) :

Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Madame Christine BURÉ

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Tony CHEVAUX

Absente excusée: Madame Sophie MANIGAULT-TERRE

Absentes non excusées: Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 17 - 23/02/2023 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Au vu du rapport présenté à l'assemblée ainsi qu'à la commission finances et économie du 17 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023, conforme au rapport joint en annexe de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire.